

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 AVRIL 2011

Le 05 avril 2011, à 20 heures, le Conseil légalement convoqué le 29 mars 2011, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VERNET Philippe, Maire.

Etaient présents : de NATALE GUY – MOREAU PATRICIA – MAURY YANNICK – CANZIANI MIREILLE – COUSTALAT JEAN-PIERRE – MONMART ALAIN – SOLOHUB SABRINA – VARECHARD RENE – CANIAC ALAIN – GUILLAUME LIONEL – TAILLANDIER FRANCK

Etaient absents ou excusés :

- AMRANI EMILIE représentée par MOREAU PATRICIA.
- BUSATO JEAN représenté par COUSTALAT JEAN PIERRE.

Secrétaire de séance : MAURY YANNICK.

Compte-rendu

Remarque de Monsieur VARECHARD concernant l'entassement des ordures sur la Voulzie en amont du Moulin. Un nettoyage est nécessaire sans pour autant ouvrir les vannes ce qui rejeterait les immondices en aval.

Les membres présents ont signé le compte rendu du 09/03/2011.

Rétrocession du lotissement – VERNET Philippe - CM N° 77 347 05 04 2011 01

L'acte de cession de la voirie de la « résidence des Ormes » est ouvert à la signature chez Maître Bellot, Notaire à Bray-sur-Seine. Reste le retour des procurations de madame Danièle SAVOURAT, Chantal VALLEE et de Mesdames BEAUVAIS et VALLEE les filles de Monsieur Pierre VALLEE.

Monsieur le Maire expose,

Que le Conseil municipal, par délibération du 02 juillet 2002 a donné son accord de principe à l'intégration des voies, réseaux et espaces communs du lotissement « Résidence des Ormes », dans le domaine public,

Que l'enquête publique relative à l'intégration susvisée, ordonnée par arrêté municipal n° 343 du 16 août 2002 n'a donné lieu à aucune observation,

Qu'il appartient au Conseil municipal, de décider de l'intégration dans le domaine public des voies, réseaux et espaces communs du lotissement « Résidence des Ormes » par délibération du 18 octobre 2002.

Le Conseil municipal, Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, considérant qu'il a été satisfait à toutes les formalités prescrites par la loi, considérant qu'aucune observation n'a été faite contre le projet DECIDE à l'unanimité :

D'intégrer dans le domaine public communal en cession pour un euro symbolique les voies, réseaux et espaces communs du lotissement « Résidence des Ormes ».

D'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités requises en vue de la prise de possession effective des immeubles.

Que les frais, droits, émoluments, seront à la charge du lotisseur.

D'adresser ampliation de la présente délibération à :

Monsieur le Sous-Préfet de Provins,

Maître BELLOT, Notaire à Bray-sur-Seine,

Monsieur l'Ingénieur de la Direction Départementale de l'Équipement.

Demande de subvention pour l'agrandissement de l'aire de jeux – MOREAU Patricia – CM N° 77 347 05 04 2011 02

Madame MOREAU rappelle au conseil municipal qu'il convient de réaliser des travaux d'agrandissement d'une aire de jeux publiques pour enfants. Le montant estimatif de cette opération, selon le devis établi par la Sté TRANSALP et SJE s'élève à 8 551 € HT. Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

Etat (DGE) : 2 992.85 € (35%)

Autofinancement : 7 234.15 €

TOTAL HT : 8 551 €

TVA : 1 676 €

TOTAL TTC : 10 227 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 9 voix POUR, 4 voix CONTRE, 1 ABSTENTION

Adopte le projet de réaliser des travaux d'aménagement d'aires de jeux publiques pour enfants pour un montant HT de 8 551 €

Approuve le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus,

Sollicite une subvention de l'Etat de 2 992.85 € au titre de la dotation globale d'équipement.

Durées d'amortissement – MAURY Yannick – CM N° 77 347 05 04 2011 03

Monsieur MAURY précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement. La base est le coût d'acquisition. La méthode retenue est la méthode linéaire.

Pour les immobilisations incorporelles, les frais d'études, élaboration, modification et révision des documents d'urbanisme, obligatoirement amortis sur une durée de 10 ans, Des frais d'études et les frais d'insertion non suivies de réalisations, les frais de recherche et de développement amortis sur une durée de cinq ans.

Pour les autres immobilisations, Monsieur le Maire propose la durée d'amortissement suivante :

Logiciel – 2 ans

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter les durées d'amortissement.

Informations générales communales – CM N° 77 347 05 04 2011 04

♦ Réactivation de la voie ferrée : demande auprès de RFF de pouvoir acquérir une partie de l'emprise SNCF qui se trouve en face de la Mairie pour une surface approximative de 12 a 04 ca. Les conditions financières ne sont pas déterminées à ce jour. RFF n'ayant pas encore répondu.

♦ Proposition de Monsieur JBIRA Mohamed et Monsieur BENTALEB Mohamed, nouveaux associés de Monsieur BAKKAR (gérant du magasin PROXI) de transformer le logement attenant en restaurant. Des courriers seront adressés par le Maire aux financeurs (FISAC – CONSEIL GENERAL – CONSEIL REGIONAL) pour connaître la faisabilité.

♦ Naissance d'une nouvelle association Ormoise qui se nomme OSV CROSS et qui propose d'aménager une partie de l'ancien terrain de football route de Saint Sauveur pour en faire un terrain d'évolution pour engins motorisés. Messieurs VERNET – CANIAC – MONMART – Mesdames CANZIANI et SOLOHUB sont désignés pour les encadrer et pour connaître la faisabilité.

- ♦ Mise en ligne officielle du site Internet de la commune le 05/04/11.
- ♦ Travaux d'électrification rurale sur la RD 412 pour alimenter l'ancien pavillon de fonction de Savoie-Réfractaire.
- ♦ Courrier à Monsieur Thierry MOUTTON (SNCF) pour l'installation d'un « sonnerie atténuée » au passage à niveau N° 7 comme au passage à niveau N° 10.
- ♦ Remerciement de Mme Laure KOFFEL coordinatrice JMJ pour le pôle de Provins pour leur avoir prêté gracieusement la salle polyvalente.
- ♦ Mme CANZIANI : une vingtaine de personnes ont participé au nettoyage de printemps. Une baisse de participants est constatée d'année en année. A voir l'année prochaine si l'on réitère cette opération. Le carnaval de l'école : défilé le 08 avril 2011.
- ♦ M de NATALE : les massifs devant la mairie sont nettoyés et demande un plan au responsable de la commission de l'environnement afin d'organiser la plantation.
- ♦ Monsieur VARECHARD demande qu'un courrier soit envoyé à Monsieur JEUNEMAITRE président du Syndicat de la Voulzie afin de le remercier pour sa promesse faite pour le nettoyage de la Voulzie.

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 20H45.